

Du *1^{er} février* mil neuf cent *vingt*, à onze heures du matin

Barrat
Louis Joseph Benjamin
et
Salviti
Giacomina Clairioe Marie

ACTE DE MARIAGE DE

Barrat Louis Joseph

Agé de *vingt trois* ans, né à *La Garde*,
département d *la Var* le *quatorze* du mois
de *mars* mil huit cent *soixante cinq* profession
d *maçon* domicilié à *La Garde* département
de *la Var* fils *spécifier de son Barrat Benjamin* département
de *la Var* né à *La Garde* département
du *Var*, en ce vivant profession d *carrier*
domicilié à *La Garde* département de *la Var*
et de *Gaudane Henri Augustin* *de la Var* *qui est* *habite*
département de *la Var* son épouse sans profession, domiciliée à *La Garde* *la*
la même qui précède *épouse* *d'un part*
Et de *Salviti Giacomina Clairioe Marie*

Agée de *vingt* ans, née à *Modona*
département d *la Vaucluse* le *vingt cinq* du mois
de *mars* mil huit cent *quatre vingt huit* profession
d *aucune* domiciliée à *Bercelon* département
de *la Var* fille mineure de parents inconnus
né à _____ département
d _____ profession d _____
domicilié à _____ département d _____
et de _____ née à _____
département d _____

d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite deux
oppositions le samedi *deux* *deux* mil neuf cent *vingt*
communié affiché pendant le délai voulu par la loi.
2° La liste de naissance du futur époux.
3° Le acte de décès du père du futur époux.
4° La déclaration de l'acte de naissance de la future épouse.
5° La délibération du Conseil de famille tenu à *la commune*
(*la Vaucluse*) le *huit* *novembre* mil neuf cent *vingt*, autorisant
le dit mariage.
6° Le certificat de non opposition, délivré le *huit* *deux*
mil neuf cent *vingt* par *Benjamin* l'officier d *l'Etat civil*
de *Bercelon* (*la Var*).
7° Le certificat de non opposition délivré le *vingt* *son*
janvier mil neuf cent *vingt* par *Benjamin* l'officier de
l'Etat civil de *Modona* (*la Vaucluse*).



et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, liere premier du Code civil sur le
mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été
fait de _____
contrat de mariage à la date du _____
du mois d _____ mil neuf cent _____
par devant M^e _____ notaire à _____
département d _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Salviti Giacomina*
Clairioe Marie et l'autre *Barrat Louis*
Joseph Benjamin.

Le tout en présence de *Henri Vaucluse*,
domicilié à *La Garde* département de *la Var*
agé de *vingt trois* ans, profession d *propriétaire*
neveu du futur.

De *Libre Marie*,
domiciliée à *La Garde* département de *la Var*
agée de *quarante trois* ans, profession de *cultivatrice*
sœur du futur.

De *Beiffen Lambert*
domicilié à *La Garde* département de *la Var*
agé de *cinquante six* ans, profession d *retraité*
qui parent ni allié des futurs.

Et de *Barthelme Adrien*,
domicilié à *La Garde* département de *la Var*
agé de *vingt neuf* ans, profession d *comptable*,
ni parent ni allié des futurs.

Après quoi *mon* *Grosjeu Charles* *Prêtre* de la
commune de *La Garde*,
faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par toutes les parties à l'exception de la future épouse, et de la
mère du futur époux, qui ont déclaré en le savoir.
* Approuvé des sept notaires susdits.

Barrat
Libre
Beiffen
Barthelme